

<p style="text-align: center;">REFERENTIEL DE COMPETENCES</p> <p>La certification s'adresse aux agents généraux d'Assurances souhaitant accompagner leurs collaborateurs à répondre aux appels d'offres des collectivités territoriales dans les conditions optimales pour obtenir les marchés.</p>	<p style="text-align: center;">REFERENTIEL D'EVALUATION</p>	
<p style="text-align: center;">Gestion des risques dans les collectivités territoriales</p>	<p style="text-align: center;">MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p style="text-align: center;">CRITÈRES D'ÉVALUATION</p>
<p>C1. Recenser l'ensemble des risques de la collectivité territoriale en identifiant ceux pouvant être générés par la collectivité territoriale et les acteurs liés (financièrement, juridiquement, statutairement) et en les caractérisant selon différents critères précis afin d'évaluer les impacts potentiels sur la collectivité territoriale et leurs conséquences sur leur situation financière.</p>	<p><u>E1. Type d'évaluation</u> : Etude de cas pratique portant sur la gestion des risques dans les collectivités territoriales avec soutenance orale.</p> <p><u>Réalisations demandées au candidat</u> :</p> <p>A partir d'un cas pratique remis au candidat présentant une commune dans son environnement économique ainsi qu'une analyse financière de la collectivité territoriale, le candidat identifie les différents acteurs liés et recense les risques liés établit une cartographie.</p>	<p>Cr1.1. Le candidat identifie correctement la diversité des acteurs de la collectivité présenté.</p> <p>Cr1.2. L'ensemble des risques liés à la commune et la collectivité territoriale sont correctement identifiés par le candidat.</p> <p>Cr1.3. Les risques sont correctement caractérisés selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • degrés de maturation, • natures, • échéances, • effets, • complexités, • périodicités,
<p>C2. Réaliser une cartographie des risques identifiés en qualifiant leurs impacts et leur occurrence par une grille d'évaluation afin d'obtenir un document unique regroupant l'ensemble des risques analysés</p>		<p>Cr2. La cartographie élaborée par le candidat est complète, permet une gestion efficace des risques et précise notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les tâches et procédures à suivre, • les acteurs concernés,

<p>de façon détaillée et ainsi permettre la mise en place de plans d'actions.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • les risques inhérents, • les objectifs de qualité, • les impact financier, • les probabilité de survenance, • les mesures de maitrise,
<p>C3. Appréhender le traitement des risques exclu de toutes couvertures assurantielles en fonction de leurs natures (notamment risques financiers– juridiques – liés à l'image – humains- sociétal - risque de non-conformité) en identifiant leurs modes de traitement (acceptation, suppression, transfert, maîtrise du risque) afin d'envisager la typologie de solutions envisageables permettant la continuité de l'activité.</p>	<p>Le candidat détermine sur une liste donnée où se retrouvent différents risques, ceux qui sont assurables ou non.</p>	<p>Cr3.1. Le candidat identifie correctement les risques pour lesquels l'assurance est obligatoire.</p> <p>Cr3.2. Les risques transférables aux assureurs ou non sont correctement distingués.</p>
<p>C4. Assurer la mise à jour du référentiel des processus de la collectivité par la Direction en charge de la gestion des risques en adaptant les processus de contrôle interne en fonction des dysfonctionnements observés et des risques survenus afin de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.</p>	<p>Le candidat présente à l'oral face au jury d'évaluation la démarche à employer pour inscrire les processus de gestion des risques dans les collectivités territoriales dans un principe d'amélioration continue.</p>	<p>Cr4. La démarche d'amélioration continue proposée par le candidat est cohérente et complète. Celle-ci repose notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ré-examen périodique des risques, • La révision des objectifs et de la stratégie mise en place, • Une veille des réglementations liés aux collectivités, • La révision des modalités de traitements des risques, • L'identification des erreurs d'évaluations des risques,

C5. Sensibiliser les différents acteurs de la collectivité territoriale au traitement des risques en impliquant les élus dans la démarche et en communiquant de façon pertinente sur les objectifs stratégiques de la démarche de gestion et traitement des risques afin d'insuffler une véritable culture de la prévention du risque.

Il est demandé au candidat de présenter les arguments permettant de sensibiliser les acteurs de la collectivité sur l'évolution défavorable du risque statutaire portant préjudice à leurs actions menées pour leurs citoyens.

Conditions de réalisation :

Evaluation individuelle réalisée chez le certificateur

Cr5. Le candidat présente correctement les arguments permettant de sensibiliser les acteurs de la collectivité en créant le lien entre le risque statutaire et les effets sur les engagements déjà pris.